L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

VENDREDI (MATIN) 16 DECEMBRE 1831.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 16 décembre.

Voici le résultat de l'élection ; à l'ouverture du scrutin il a paru que les votes avaient été donnés comme suit :

MM.	W. Duplessis	436.
	A. Hoa	418.
	S. Dixon	418.
	B. Marigny	330.
	J. Ber[illegible]	210.

M. Duplessis ayant obtenu la majorité a été déclaré dûment élu ; et MM. Hoa et Dixon ayant réuni le même nombre de voix, les commissaires de l'élection ont donné leur vote en faveur du premier, qui, en conséquence, a été déclaré aussi dûment élu.

Une communication de M. Rodriguez, chez qui le feu a pris mercredi, mérite une attention particulière ; d'après les explications qu'il donne, il paraît évident que le feu a été mis à dessein. Il pense que les incendiaires qui ont éveillé tant de craintes il y a un ou deux ans, recommencent leurs déprédations. Hier, à 6 heures du matin, le tocsin a réveillé les habitants ; c'était pour la seconde fois qu'il sonnait dans douze heures. Nous n'avons pu savoir où ni comment a eu lieu ce second incendie.

(Communiqué.)

M. L'EDITEUR,

La reconnaissance me fait un devoir de vous prier d'insérer cette pièce dans votre journal.

Le 2 novembre au soir, en sortant d'une maison de ma connaissance, j'ai eu le malheur de tomber sur une des banquettes délabrées de la ville ; la chute fut si violente que depuis ce jour j'ai gardé le lit, ne pouvant remuer la jambe que je m'étais blessée ; il n'y a que huit ou dix jours que je me lève, avec peine, pour passer une partie de la journée dans un fauteuil, sans pouvoir encore faire un pas, le temps et les chemins étant si contraires aux personnes dont tous les mouvemens ne sont pas libres. Dans cette douloureuse situation j'ai réfléchi bien des fois... et c'était moins un pressentiment qu'un événement de la possibilité duquel j'étais convaincu ; car les hommes comme moi ne se laissent point émouvoir par des pressentimens, il leur faut des preuves mathématiques. J'ai réfléchi bien des fois, que si le feu venait à prendre à la maison ou aux environs, je serais exposé à un grand danger. Cet accident que je craignais chaque jour, est arrivé mercredi soir, à 7 heures: le feu s'est manifesté à ma cuisine, tout juste au moment où j'étais seul dans ma salle, où depuis ma maladie j'ai fait placer un petit lit, parcequ'il n'y a point de cheminée dans ma chambre à coucher. Mes domestiques et les personnes qui me soignent étaient absents ou dans la cour. Au cri de *feu!* me trouvant dans le lit, je sonnai ma clochette que les cris du dehors ne permirent pas d'entendre ; je fis alors un effort pour me lever, mais ma jambe s'en ressentit tellement que je faillis tomber dans la cheminée. En ce moment deux jeunes créoles entrèrent dans la maison, en me disant M. Rodriguez, nous venons vous sauver ; ils prirent un manteau, une couverture qui se trouvèrent sous leurs mains, et m'ayant placé dans un fauteuil ils m'emportèrent chez M. le docteur Martin, où je fus reçu par son excellente dame et par toute son intéressante famille, avec la plus grande bienveillance.

Le feu ayant été éteint par l'activité de ceux qui servaient la pompe voisine, et de nombre d'autres citoyens accourus à la hâte, je retournai chez moi, où je trouvai le docteur Martin, les deux frères Bertrand mes anciens et bons amis, M. Duclère et quelques autres personnes qui gardaient ma maison. Je remercie infiniment ces Messieurs de leur conduite à mon égard, et je regrette sincèrement de ne pas connaître les noms de quelques uns de mes libérateurs pour les désigner ici ; je les prie beaucoup de se présenter à moi, afin que je puisse leur témoigner de vive voix toute ma gratitude, qui sera éternelle. Je sais que ces braves jeunes gens en eussent fait autant pour le premier malheureux, mais cette circonstance même qui prouve l'élévation de leurs ames, m'impose encore plus de reconnaissance envers eux.

On a dit imprudemment que le feu avait été mis par mes domestiques : cette supposition est absurde et calomnieuse; il n'y a pas dans la ville de domestiques plus attachés à leur maître. Mes domestiques m'aiment non pas comme des esclaves aiment leur maître, mais comme de bons enfans aiment leur père ; ils m'en ont toujours donné des preuves, et notamment dans cette maladie, la plus longue et la plus douloureuse que j'aie faite de ma vie, et dans laquelle je n'ai eu d'autres secours que les leurs ; je leur rends cette justice, que je n'ai jamais été mieux soigné : l'un d'eux ne s'est pas couché déshabillé depuis ma chûte. D'un autre côté, il est impossible que le feu ait pris *dans* ma cuisine, car à trois heures elle est fermée et la cuisinière s'en va ; durant tout le reste de la journée et de la nuit, il n'y a de feu que dans ma salle, à côté de moi. Tous les domestiques habitent, couchent, se chauffent et se tiennent dans la maison nuit et jour, car les chambres de la cour ainsi que la cuisine sont inondées, elles ne sont qu'un bourbier glacé.

Il est pénible de supposer qu'il reste encore chez nous quelques-uns des incendiaires systématiques que nous avions il y a deux ou trois ans, et que la police a mis en fuite après avoir pendu un nègre convaincu de ce crime. La preuve de cette supposition se tire cependant de la double tentative qu'on a faite cet été, d'incendier la pompe gardée par M. Bonseigneur, et de la manière dont on s'y est pris pour mettre le feu chez moi : on avait fourré un tison de bois gras ou de cyprès à demi-allumé, sous un tas de bois à brûler, tout auprès de quelques vieilles planches d'une cloison démolie. Ce feu qui n'a éclaté qu'à 7 heures, a dû être mis seulement une ou deux heures plus tôt ; car s'il eut été laissé par la cuisinière par inadvertance ou autrement, à sa sortie à trois heures, il se fût manifesté avant cinq heures ; et mes domestiques et ceux de mon voisin M. Carpentier, qui sont plusieurs et qui vont souvent dans la cour, l'auraient vu. Ce raisonnement me fait croire qu'il y a encore parmi nous quelques-uns de ces incendiaires qui en veulent plutôt aux vieilles bâtisses qu'aux personnes ; car, quant à moi, je crois n'avoir aucun ennemi personnel.

J. RODRIGUEZ.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

—La Prusse est neutre, a dit le ministère français, et cependant toutes les feuilles d'[illegible] ont rapporté des faits qui n'ont pas [illegible] et qui constituent la Prusse en état d'[illegible] flagrante contre la Pologne. En voici un qui n'est ni des moins curieux ni des moins significatifs :

Le 7 juillet dernier, un courrier, porteur de toutes les légalisations nécessaires, partit de Paris pour Varsovie. Deux mois se sont écoulés, et ce courrier n'est point parvenu à sa destination. Vers les derniers jour du mois d'août, il se trouvait encore à Ostrowo, non loin de la frontière polonaise, et [illegible] les ordres des autorités prussiennes. Son passeport avait été visé à Berlin par la police et par le ministre de France. Arrivé à Posen, il n'y fit que moins séjourner pendant dix jours dans cette ville sans pouvoir obtenir de continuer sa route ; il fut ensuite envoyé dans un petit village à une lieue de la ville, sous prétexte de lui faire subir une quarantaine qui dura vingt jours et qui, le lendemain de son départ, fut levée pour tous les voyageurs. Pour éviter de nouveaux retards, il fit viser son passeport par la police du lieu de la quarantaine, par celle de Posen et par les comités sanitaires; malgré tant de précautions, il fut encore une fois arrêté à la frontière : on lui a pris son passeport, on l'a mis à une sorte d'arrêts forcés, avec un gendarme à sa porte, qui ne le perd pas de vue, et lorsqu'il a besoin de communiquer avec quelqu'un, un officier de police est présent pendant tout l'entretien ; il n'a pu, jusqu'à présent, faire parvenir ses plaintes au ministre de France à Berlin. *(National.)*

M. Blanqui aîné nous donne communication de la lettre suivante qu'il vient d'adresser à M. Barthe, garde-des-sceaux :

Monsieur le ministre,

J'étais présent à la séance de ce jour, et à vingt pas de V. E., lorsque vous avez cru devoir donner lecture à la chambre des députés d'un fragment de lettre adressée par mon frère à M. Thouret, et saisie par la police dans les papiers de ce dernier. Il n'a fallu rien moins que le respect dû à la majesté de l'assemblée pour m'empêcher de relever par une apostrophe expressive et directe la déloyauté d'un procédé dont les annales parlementaires n'offrent aucun exemple.

Il y a deux mois et demi, M. le ministre, que mon frère a été arrêté sous la prévention d'un complot contre la sûreté de l'état. La lettre *confidentielle* que vous avez citée forme la pièce essentielle du procès, et vous saviez qu'un arrêt de la chambre du conseil venait de décider, sur le vu de cette pièce, *qu'il n'y avait lieu à suivre* contre l'auteur. Comment se fait il donc que vous ayez pu, vous ministre de la justice, abuser au détriment d'un prévenu d'une pièce dans laquelle les premiers juges ont refusé de trouver les élémens d'une accusation ? Votre politique est donc tombée bien bas, que vous soyez réduit à de pareils moyens pour la défendre !

Je me borne pour le moment, M. le ministre à ce peu de réflexions. Ma position de frère me donnerait envers vous des droits bien plus sérieux ; mais je ne veux pas m'écarter d'une modération qui convient à mon droit et à mon caractère, et je m'en rapporte à la conscience publique et à la probité de MM. les membres de la chambre des députés, du soin de me donner satisfaction. Un ministre est jugé quand il oublie ses devoirs au point d'appeler la colère d'une grande assemblée et de tout un pays sur un malheureux détenu hors d'état de répondre. Que sera-ce, M. le ministre, quand on saura que le jeune homme que vous avez si indignement frappé avant son jugement, et malgré le bénéfice d'un premier acquittement, est le même qui eut le malheur de protester contre votre compétence de grand maître dans une simple affaire de discipline académique !

J'ai l'honneur, etc.

BLANQUI aîné, directeur de l'Ecole spéciale de commerce.

Paris, 19 septembre 1831. *(National.)*

—M. Rebigieni, prêtre italien, âgé de 28 ans, a été obligé de quitter l'Italie pour avoir annoncé du haut de la chaire évangélique *que des institutions de liberté étaient parfaitement conformes à l'esprit de la religion de Jésus-Christ.* Il a cherché un asile en France, où il a sollicité auprès des évêques de Marseille, de Lyon, de Mâcon et de Paris, l'autorisation d'exercer son ministère, en produisant les témoignagnes les moins équivoques de son zèle et de son caractère honorable. Partout on a refusé de l'entendre, et dans plusieurs endroits on l'a même chassé de la manière la plus brutale.

—La police a saisi chez M. Aubert, éditeur du journal la *Caricature*, un dessin représentant le *Pouvoir personnifié*, qui fait briller une croix aux yeux d'un patriote et lui jette un nœud coulant.

Ce dessin a pour titre : *Manière d'apprivoiser le patriotisme.* *(National.)*

—On assure que des troubles pareils à ceux qui ont eu lieu à Narbonne et à Perpignan ont éclaté à Beziers. Le peuple s'est, dit-on, porté aux bureaux des contributions indirectes ; et, après avoir maltraité les employés, a détruit tous les papiers et les registres de l'administration.

—Le samedi 10 de ce mois, le sieur Sortant, en costume de chouan, habit vert, collet parsemé de lys, s'est promené publiquement dans les rues de Chollet. Que sont devenus les mandats décernés contre lui par la justice ? qui est-ce qui a le droit d'interrompre l'action des tribunaux ? est-il vrai qu'il soit protégé par un sauf-conduit du général Bonnet ? est-il vrai qu'il en ait été offert un autre à Diot ?

ITALIE.

Une lettre particulière de Milan, du 25 août, contient, sur les événemens du 22, les détails suivans, dont nous pouvons garantir l'exactitude :

"Un programme pompeux annonçait depuis plusieurs jours à la population de Milan un magnifique spectacle dans l'arène. Le comte Bolga, trop célèbre agent de la police autrichienne, s'était associé à l'entrepreneur de la fête. Il fit répandre des bruits exagérés sur la beauté du spectacle, bruits qui avaient excité au plus haut dégré la curiosité et l'attente du public. Le lundi 22 août fut le jour fixé pour ce grand spectacle. Le prix des billets reçut une augmentation considérable. La commission, qui veille d'ordinaire à ce que le spectacle réponde aux promesses de l'affiche, ne crut pas devoir surveiller une entreprise dont un chef de la police était associé. Toutes ces annonces pompeuses, toute cette attente se terminèrent par un spectacle ridicule, par une vraie mystification. Le public, se trouvant cruellement trompé, manifesta son mécontentement par des sifflets, des huées, et quelques chaises lancées au milieu de l'amphithéâtre. La police employa la force pour réprimer ce juste mouvement d'indignation. Les factionnaires voulaient forcer le public à sortir rapidement par les petites portes des galeries ; alors les planches étendues sur les gradins volèrent au milieu du cirque, et le peuple, furieux, attaqua la grande porte de l'arène à coups de pierre pour y entrer et mettre le feu à un château entouré de pièces d'artifice, que, par économie, les entrepreneurs s'étaient abstenus d'allumer. C'était la seule vengeance qu'ambitionnât le public mystifié. Tout à coup les coups de fusil se font entendre, on voit tomber des victimes. La foule, sans armes d'aucune espèce, s'arrête un instant immobile ; la troupe se range en bataille pendant ce temps, les feux de peloton commencent et se suivent avec rapidité. Femmes, enfans, tombent frappés de balles. Des promeneurs tranquilles qui parcouraient les allées de la place d'armes, à quelque distance de l'arène, servent de point de mire aux carabines des chasseurs tyroliens. Arrive enfin un escadron de cavalerie qui charge le peuple fuyant de toutes parts et ne laisse pas même emporter les morts et les blessés. On compte dix personnes tuées et soixante blessées. Pour toute satisfaction donée au peuple de Milan, on vient d'instruire un procès contre ceux qui ont eu la sottise de ne pas se laisser tuer.

---

80 bts. sucre, première qualité, livrables à la Pointe-Coupée, à vendre par
15 dec. A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, New-York et Philadelphie, à vendre par
10 déc. P. E. SORBÉ.

IL a été perdu une valise noire, ayant des fermetures d'acier; elle contenait $15 en billets de banque, et $2 en argent. La personne qui l'aurait trouvée, obtiendra une récompense libérale en voulant bien la remettre rue de Chartres, No. 11[illegible]. 10 déc.

CIRE.—14 bls. cire du Kentucky, à vendre par
10 déc YORK, MACALESTER & CO.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Pour les noms des consignataires des batimens arrivés, et ceux des passagers, voyez la page anglaise.

EXPÉDIÉS.

Navire Dewitt Clinton, Packard, New-York, Barstow & Adams.
Goël. Albion. Smith, Charleston, Hanrod & Quarles,
Goël. Orleans, Hattin, Mobile, P B Phelps,

Partis hier soir, pour les passes, le Post Boy avec le navire paquebot Dewit Clinton et la goëlette Albion.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Pocahontas, Hubble, des passes, avec le brick Blackstone, Frink, de New-York—il n'annonce aucun arrivage.

Bat. à vap. Waverly, Scott, de Thibodauxville, avec de la melasse.

Bateau à vapeur Yellow Stone, Bennet, de Yazoo River, avec du coton,

Bateau à vapeur Cotton Plant, Laurent du Bayou Sarah, avec du coton.

Théatre d'Orléans.

DIMANCHE, 18 décembre.

La 1ere. représentation de la reprise de
DOUVRE ET CALAIS
Ou Partie et Revanche,
Vaudeville en deux actes.
Le spectacle commencera par
GUILLAUME TELL
Opera en trois actes.

THEATRE DE LA RUE DU CAMP.

Avant-dernière soirée de Mr. Herbert.
Aujourd'hui vendredi, Une représentation de
RIEZ QUAND VOUS LE POUVEZ,
Comédie de Reynold—Suivie du
COURRIER DE NAPLES,
Drame nouveau.
Samedi—pour la seule fois cette saison,
Le Brigand et Alladin.
Et positivement la dernière représentation de
L'HOMME-MOUCHE.

PERDU.—UNE EPINGLETTE en diamants, en forme de fleur, contenant sept pierres ; une grande dans le centre, trois petites au-dessus et trois autres plus petites au dessous. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui rapportera cette épinglette au No. 166, rue Ste.-Anne.

Les jouilliers auxquels elle serait offerte sont priés de s'en saisir. 16 déc.—3

ON desire placer une jeune personne de 17 ans, nouvellement arrivée, soit dans un magasin ou près d'une dame. Elle est très-intelligente et sait un peu coudre. S'adresser chez Mr. Alexandre, rue Royale, No. 315, chez le marchand de tenture en papier.
16 déc—4

LETTRES de Change sur New-York, à vendre par
16 déc FOSTER & HUTTON.

EN débarquement du navire Cassander, du Hâvre, 125 paniers Champagne, de la marque A. JOLY, à vendre par
16 déc THEOD. NICOLET & Co.

RECEMMENT reçus.—80,000 excellents CIGARRES de la Havane, la plus grande partie sont en quarts de caisses, marqués, en caisses et demi-caisses.
VICTOR DE LA COVA,
16 déc rue St.-Louis, No. 53.

SALPETRE.—92 sacs Salpêtre, en débarquement et à vendre par
16 déc STETSON & AVERY.

CHASSEURS D'ORLEANS.

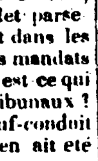

La Compagnie se réunira dimanche matin, 18 du courant, dans la Salle de Bal au coin des rues d'Orléans et Bourbon, en bourgeois, pour procéder à la nomination d'un sergent-major.
Par ordre du capitaine.
Le caporal fourier,
VR. GOUY.
16 déc

BECHES et PELLES.—50 douz. Nos. 1 et 2 ; 50 do pelles garnies en acier ; 9 do à manches longs, de la manufacture de S. B. Roinhand, de Philadelphie, en débarquement et à vendre par
15 d YORKE, MACALESTER & CO.

TRAITES sur Paris, à vendre par
13 déc T. NICOLET & CO.

90 SACS Salpêtre en débarquement et à vendre par
13 déc LINCOLN & GREEN.

31 BARILS Rum de la Nouvelle-Angleterre, récemment reçus, et à vendre par
13 déc GRAY, DURRIVE & CO.

WHISKEY&c—50 barils whiskey, 60 do porc prime et 20 do beuf prime, en magasin et à vendre par
GRAY, DURRIVE & co.
13 déc 38 Nouvelle Levée.

300 BARILS farine fraîche, à vendre par
13 déc TOURNÉ & BECKWITH.

BEURRE.—40 barrillets Beurre, venant directement des Prairies, en débarquement du navire Natchez, à vendre par
13 déc STETSON & AVERY.

MAGASIN DE VOITURES,
Rue de la Douane, No. 14.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages du nord, sept Voitures et une Barouche élégante et d'un travail complètement achevé, dans le genre anglais, et avec des harnais pour quatre chevaux ; elle est garnie en drap. Aussi, plusieurs Barouches pour un et deux chevaux.
13 dés M. WALTON.

VOITURES.—En débarquement du navire John & Elizabeth, deux Désobligeants légers. Aussi, un assortiment de Voitures aussi bonnes qu'aucunes de celles qui se trouvent en cette ville.
M. WALTON,
13 déc rüe de la Douane, No. 15

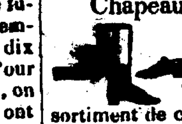

PERDU—Hier soir, une jeune CHIENNE d'arrêt, de 6 à 7 mois, ayant des tâches mouchetées et la queue longue. Elle repond au nom de BELARDE. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la ramènera à son propriétaire, rue Royale, No 103. 13 déc

Chapeaux à la mode, souliers etc.

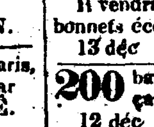

Le soussigné, rue de la Levée, No. 89, seconde porte après le coin de la rue Jefferson, a reçu par le paquebot Natchez, un assortiment de chapeaux d'hommes et d'enfants, de la dernière forme et de différentes qualités; aussi une quantité de souliers, bottes, brodequins et habillemens.

Il vendra à bon marché, à la douzaine, des bonnets écossais de grande dimension.
13 déc MALCOLM M'CALDUM.

200 barils Vin de Madère, imitation française, à vendre par
12 déc J. MAGER.

PARAPLUIES.—Le soussigné a reçu par le navire *John-Sergeant*, un assortiment général de parapluies de coton, de satinet, de gros-de-Naples, &a, qu'il offre de vendre à des conditions raisonnables.
JOSEPH C. SPRENGER.
12 déc. rue de Chartres, No. 37.

TRAITES sur New-York à vendre par
15 déc J. MAGER.

BALLE DE BAL.
Au coin des rues d'Orléans et Bourbon.
Samedi, 17 décembre,

GRAND BAL PARÉ.

Prix d'entrée—Cavaliers, une piastre.
Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation. 13 déc.

UN très-joli assortiment de Papiers Tenture, et des devants de cheminées, et une vue de la révolution, à vendre en gros et en détail, à un prix très modéré ; chez Mr. Fremoux, rue Royale, No. 315, au coin des rues Ursulines, par [14 déc.—7] V. HEBERT.

MAGASIN DE MODES,
No. 30, rue Conti.

LE soussigné a l'honneur de faire part aux dames qu'il vient de recevoir de France, un assortiment de BERRETS en velours de différentes couleurs, et en crêpes garnis de blondes et plumes d'autruches ; CHAPEAUX en velours noir et de différentes couleurs ; BONNETS de tulle, garnis en blondes et fleurs.
14 déc ADOLPHE GILLY.

BEURRE.—66 jarres Beurre frais, de l'Ohio, contenant de 20 à 40 liv. chaque, arrangé expressement à l'usage des familles, en débarquement du bateau-à-vapeur Planet, à vendre par
14 déc STETSON & AVERY.

BRIQUES A FOURBIR.—22 caisses Briques à fourbir, de bonne qualité, récemment reçues et à vendre par
14 déc STETSON & AVERY.

FARINE, WHISKEY, JAMBONS.
200 bls. farine superfine, 36 do. whiskey, 800 jambons converts en toile, sur la levée, reçus et à vendre par
14 déc YORKE, MACALESTER & Co.

TOILE A DRAPS.—58 balles Toile à draps brune, 4 4, 12 do. do. blanche do. En débarquement du navire Liberty, et à vendre par
14 déc YORKE, MACALESTER & Co

PIERRES PLATES & FOIN.—Formant la cargaison du brick Active, en débarquement et à vendre par
14 déc LINCOLN & GREEN.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 17 janvier 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour compte de la succession de feue Dame Clary de Croizy veuve Amy. Une négresse nommée Eulalie, âgée de 33 ans, cuisinière, adonnée au vice du marronnage ; 4 terrains, dans l'ilet formé par les rues Ursulines, Marais et chemin du Bayou : le 1er. formant l'encoignure, ayant 30 pieds de face au chemin du Bayou et 120 pieds de face à la rue des Marais ; le 2me. ayant 30 pieds de face au chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur: le 3me. ayant 45 pieds de face à la rue des *Marais*, sur 60 pieds de profondeur : le 4me. ayant 45 pieds de face à la rue des Marais, sur 60 pieds de profondeur. Conditions :—L'esclave à 6 mois de crédit, et les terrains à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque jusqu'à parfait paiement, les billets seront divisés par coupons à la convenance du vendeur. Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par-devant L. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 déc.

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.
23EME. CLASSE DE 1831.
Le tirage aura lieu le Samedi 31 Décembre.
GROS LOT
10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE $	3,000	$ 3,000
1	" "	1,500	1,500
1	" "	1,000	1,000
1	" "	800	800
1	" "	623	623
6	" "	500	3,000
6	" "	300	1,800
6	" "	200	1,200
156	" "	50	7,800
156	" "	20	3,180
624	" "	8	4,992
7800	" "	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS	$ 4
DEMI BILLET	2
QUARTS DE BILLET	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES :—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,
12 déc J. B. FAGET, *Directeur.*

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $6, 00 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 42 onces de pain pour un escalin. D. PRIEUR,
10 dec Maire.

IL manque à bord du navire MARENGO, 18 barillets de clous, marqués C. I. S.—La personne qui les aurait reçus par mégarde, est priée d'en avertir les consignataires du dit navire, soussignés, rue Toulouse, No. 67.
10 déc H. PERRET & CHARBONNET.

SE VENDEN—Cuerdas y generos para embalar, de varias calidades. Daran razon.
YORKE, MACALESTER Y Cia.
10 de dic. calle de Camp No. 65.

CERA.—Se venden 14 fardos de Cera de Kentucki.
YORKE, MACALESTER Y Cia.
10 de dic. calle de Camp No. 65.

AVIS AUX AMATEURS.—Le soussigné offre à vendre, dix pièces Draps français, superfin, des fabriques de Sédan et Louviers, bleu, maron et noir, qu'il vendra à bas prix, en gros et en détail, rue St. Louis, No. 49, vis-à-vis la Bourse.
9 déc L. S. RIEUX.

20 barriques FROMAGE de Goshen, à vendre par
9 déc DUCROS & MORPHY.

HUILE D'OLIVE, ayant droit au *drawback.*—163 paniers de 12 bouteilles chaque et 200 do. de 6 dito, Huile d'Olive fraîche et de toute première qualité, en débarquement du brick Delight, à vendre par
F. PERRET,
8 déc rue Toulouse, no. 62.

FERBLANTERIE &C.—100 caisses de ferblanc, et 50 morceaux d'acier, récemment reçus et à vendre par
8 déc WM. G. HEWES, rue du Camp.

BRIQUES.— 10 milliers BRIQUES de Baltimore, de Berry, en débarquement du navire Merrimack et à vendre par
7 déc SAM. P. MORGAN & Co.

REÇU par le navire Dewitt Clinton, de New-York, une caisse Crêpe noir, large lisière et de toute première qualité, à vendre par
F. PERRET,
6 déc rue Toulouse, no. 62.

Bottes, Brodequins &c. de première qualité, rue de la Levée No. 89.

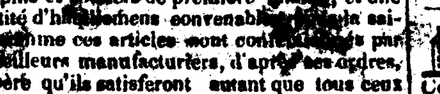

MALCOM M'CALDUM reçoit en ce moment par les navires Talma et Dewitt-Clinton un bel assortiment de bottes, brodequins, escarpins et souliers de première qualité, et une quantité d'habillemens convenables à la saison, comme ces articles sont confectionnés par les meilleurs manufacturiers, d'après ses ordres, il espère qu'ils satisferont autant que tous ceux qui se vendront dans cette ville. 6 déc.

POUR LOUISVILLE ET NASHVILLE,
Et tous les ports intermédiaires.

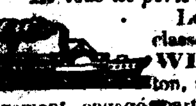

Le bateau fin marcheur, classé A.1, BRANDY-WINE, capitaine Hamilton, ayant une partie de son chargement engagé, partira dans le plus bref délai. Le frêt pour Nashville sera envoyé de l'embouchure du Cumberland, sans délai.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
12 déc YORKE, MACALESTER & Co.

POUR SISAL,

Le beau brick fin voilier, HUNTER, capitaine J. BONNEY, ayant la moitié de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour le surplus, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
JOSE PRATS,
14 déc—5 rue Ste.-Anne No. 52.

POUR LA HAVANE.

Le beau brick espagnol de 1ère classe, MARIA, capitaine F. M. Larragan, ayant une partie de sa cargaison engagée partira dans le plus bref délai—Pour fret ou passage, s'adresser à SIMON CUCULLU,
13 déc— Rue Toulouse, No 53.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, VOLTA, capt. Sylvestre, ayant la majeure parti de son chargement engagée, partira sans délai ; pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, ou à
13 déc J. W. ZACHARIE & CO.

POUR LE HAVRE.

Le navire (A. I.) HENRY-LEE, capitaine Prince, maintenant en chargement, peut prendre 300 balles de coton et quelques passagers, s'adresser à
LINCOLN & GREEN, ou à
13 déc T. NICOLET & CO.

POUR NEW-YORK—(*Paquebot du 20.*)
(Ligne de la Louisiane et de New-York.)

Le beau navire neuf NATCHEZ, capitaine REED, sera prêt à recevoir un chargement le 14, et partira comme il est dit ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la Place d'Armes, ou à
12 déc FOSTER & HUTTON.

POUR LE HAVRE *(passage seulement.)*

Le brick GEORGE, (A. I.) doublé et chevillé en cuivre, cap. Snow, ayant toute sa cargaison prête, partira sans délai. Pour passage seulement, ayant de bons emménagemens pour 3 ou 4 passagers, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à
P. E. SORBE,
10 dec rue Royale, No. 118

POUR PORT-AU-PRINCE.

Le beau brick (paquebot) doublé et chevillé en cuivre, GEN. VICTORIA, capitaine Henry Bradley, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
10 déc J. W. ZACHARIE & CO.

POUR VERA-CRUZ.

Le beau brick mexicain LIBERAL, fin voilier, capitaine A. MARATS, doublé et chevillé en cuivre (A), ayant déjà une partie de son chargement engagée; pour le reste, ou pour passage (ayant une superbe chambre), s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à VICTOR DE LA COVA,
9 déc rue St.-Louis, no. 53.

POUR LE HAVRE.

Le beau navire fin voilier JOHN HALE, capit. S. Crowell, partira dans le plus bref délai et peut recevoir 200 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
7 déc A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire paquebot neuf JOHN SARGEANT, capit. Yandyke, est maintenant en déchargement, et sera prêt à recevoir du fret dans quelques jours, pour lequel ou pour passage, s'adresser à bord ou à
7 déc SAM. C. BELL, rue du Canal

POUR BORDEAUX.

Le navire français, fin voilier TRINITE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine BRETOS, sera expédié sous peu; pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 15 ou 20 passage, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à
P. E. SORBÉ,
6 déc—15 rue Royale, No. 118.

POUR BORDEAUX.

Le joli brick français de 1re. classe le GAULOIS, capt. Guignard, a besoin d'environ 200 balles coton, pour compléter son chargement et partira immédiatement: pour fret et quelque passagers, s'adresser à bord, vis-à-vis les Magasins Bleus, ou à
5 déc H. PERRET & CHARBONNET.

A FRETER.

La belle goëlette PATRIOT, capitaine Nye, du port de 111 tonneaux ou environ : 800 barils. S'adresser à bord, en face de la maison Marigny, ou à
5 déc STETSON & AVERY.

$50 DE RÉCOMPENSE

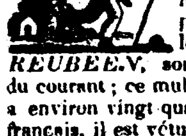

SERONT payées par le soussigné à toute personne qui arrêtera et conduira chez lui ou fera loger dans une des prisons de cet état ou autre, le mulâtre américain nommé REUBEN, son esclave, absent depuis le 4 du courant ; ce mulâtre est petit et bien pris ; il a environ vingt quatre ans, il parle un peu le français, il est vêtu ordinairement d'un habit de drap bleu avec boutons jaunes.
15 dec— E. CARRABY.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

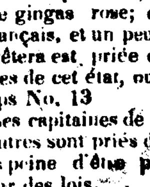

Partie marronne de chez la soussignée, depuis quatre mois, la mulâtresse CAROLINE, âgée d'environ 23 ans, créole d'ici, ayant une cicatrice près d'un œil (on ne se rappelle pas lequel) toutes les dents de devant gâtées, elle est très grasse, et bien portante; elle était habillée d'une robe de gingas rose; elle parle parfaitement bien le français, et un peu l'anglais. La personne qui l'arrêtera est priée de la conduire à l'une des geoles de cet état, ou chez sa maitresse, rue du Craps No. 13 Ve. DELAZZERY.

Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur, et autres sont priés de ne point lui donner asyle, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. 13 déc—3.

Cinq piastres de récompense.

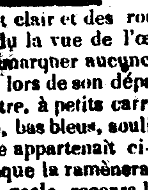

Partie marronne de chez le soussigné, la mulâtresse nommée HANNAH, connue généralement sous le nom de Laïza; elle est américaine et parle l'anglais et le français, est âgée de 22 ans, taille d'environ 5 pieds mesure américaine ; elle a le teint clair et des rousseurs sur la figure : elle a perdu la vue de l'œil gauche sans qu'on puisse y remarquer aucune défectuosité. Elle était vêtue, lors de son départ, d'une robe chamois-rougeâtre, à petits carreaux ; mouchoir vert à la tête, bas bleus, souliers d'homme, en marroquin. Elle appartenait ci-devant à M. Brander. Quiconque la ramènera au soussigné, ou la logera à la geole, recevra la récompense ci-dessus désignée.

Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur sont prévenus de ne pas lui donner asyle, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
PAN. CHIGÉ.
rue de Chartres, maison du Dr. Thomas
8 déc

A LOUER

Un Magasin commode, entre les rues St. Charles et du Camp, rue de la Commune. S'adresser au No. 9, rue du Camp.
6 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

VENDREDI, 16 du courant, il sera vendu au magasin d'encan, 2 caisses satinet gris superfin. 16 dec.

PAR ISAAC L. McCOY,

IL sera vendu mardi 27 du courant, à midi, à la Bourse, (s'il n'en est autrement disposé à l'amiable,) deux Lots de Terre, Nos. 20 et 21, situés rue des Peupliers, entre celles de Joséphine et St.-André, faubourg La Fayette ; chaque lot mesure 31 pieds 5 pouces de face, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, et 31 pieds 10 pouces au fond, conformément au plan qui est déposé à l'office de Wm. Y. Lewis, not. pub.

Les deux lots seront vendus ensemble, l'acheteur prenant la charge le paiement de trois billets de $100 chaque, payables le 28 avril 1832, 1833 et 1834, et le reste comptant. 16 déc

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI prochain, 17 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans son magasin d'encan : une caisse quincaillerie française, consistant en serrures en cuivre pour armoires, verroux à ressorts, cuillères étamées, &c.
16 déc.

PAR ISAAC L. McCOY.

IL sera vendu samedi 17 du courant, à midi, à la Bourse, les

DOUZE ESCLAVES suivants :

Marie, âgée de 23 ans, avec son enfant de 8 mois ; elle est bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse ; Suzanne, de 19 ans, bonne servante, et accoutumée aux travaux des champs; Eliza, de 14 ans; Cynthe, de 14 ans; Lucy, de 12 ans ; Juda, de 14 ans, toutes domestiques de maison ; George, de 24 ans, excellent domestique et cocher; Warner, de 17 ans; Levi, de 21 ans ; et John, de 27 ans, tous excellents laboureurs et conducteurs de waggon; Mary, de 21 ans, et son enfant de 6 mois; elle est bonne blanchisseuse et repasseuse; Jane, de 23 ans, avec ses deux enfans; elle est un peu cuisinière et travaille aux champs. Tous ces esclaves sont garantis.

Conditions—Un an de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par-devant Wm. Boswell, not. pub. aux frais des acquéreurs. 16 déc.

PAR ISAAC L. McCOY.

IL sera vendu aujourd'hui, vendredi 16, à midi, à la Bourse, 50 beaux ESCLAVES, parmi lesquels se trouvent plusieurs nègres de champ, domestiques, cuisiniers, blanchisseuses, repasseuses, tonneliers, forgerons et charpentiers; ils sont tous d'un caractère docile.

Conditions—Pour un ou deux esclaves, 6 et 12 mois ; pour 3 ou moins de 6, à 12 mois ; et pour 6 ou plus, à 12 et 18 mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par-devant Wm. Boswell, not. pub. aux frais des acquéreurs. 16 déc

PAR T. MOSSY.

VENDREDI, 16 du courant, il sera vendu à son magasin d'encan, un grand assortiment de MARCHANDISES Anglaises, savoir :—bombazet noir, camelots bleus et bruns, chals de laine imprimés, dito en soie et coton, mouchoirs de soie imprimés, basin à gilet, batiste imprimée et unie, bas de coton, bleus et autres couleurs; dito en soie, indiennes, noires et brunes, &c. Conditions à la vente. 15 déc

PAR ISAAC L. McCOY.

SAMEDI, 21 janvier prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse, (s'il n'en est autrement disposé à l'amiable,)

Une superbe Habitation,

avec ses dépendances et améliorations, les ustensiles et esclaves qui s'y trouvent. La dite habitation est située au Détour des Anglais, à environ six lieues au-dessous de la Nlle.-Orléans, sur la même rive, et bornée d'un côté par l'habitation de M. Morgan, et de l'autre par celle de M. A. Lanaux ; elle a 24 arpents de face au Mississipi, sur 40 de profondeur, en se retrécissant à 6 arpents; elle forme en tout 465 arpents de superficie, dont 350 sont propres à la culture de la canne à-sucre, et 160 sont incultivables; le reste est composé de bonnes forêts, à l'exception de 14 arpents de hautes prairies. Cette habitation est entourée de trois canaux et en a un autre qui passe à travers ; la terre est tellement élevée qu'elle n'a pas été inondée durant les coups de vent du mois d'août dernier. Il s'y trouve suffisamment de souches pour planter 100 arpents de cannes. Il y a sur cette habitation une maison de maître, bien commode ; une sucrerie de 65 pieds carrés, un bon moulin, un jeu de chaudières en bon état, une distillerie en briques, capable de distiller annuellement 70,000 gallons de rum ; de plus, 20 superbes Esclaves acclimatés, 18 chevaux américains, 6 paires de bœufs créoles, 7 vaches et nombre d'autres animaux, les ustensiles aratoires &c. La terre est bien égouttée, et avec une quinzaine de négres de plus cette habitation serait probablement susceptible de faire 200 boucauts de sucre la saison prochaine ; la levée en face est petite, et elle n'a rien à redouter. Les personnes qui desireraient acheter à l'amiable peuvent s'adresser à M. N. Morse, ou à l'encanteur susnommé, qui leur donnera tous les renseignemens désirables, et leur fera connaître les prix et conditions.
15 déc

PAR T. MOSSY.

LUNDI, 19 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, un nègre nommé Henry, âgé de 28 ans, depuis 8 ans dans le pays, habitué à travailler sur une habitation. Payable à un an de terme, en billet endossé et hypothèque.

L'acte de vente sera passé chez M. A. Mazureau, notaire public. 14 déc.

PAR T. MOSSY,

VENDREDI, 16 du courant, il sera vendu à son magasin d'encan, pour compte de qui il appartiendra, une balle, 120 paires couvertures en laine. 13 déc.

PAR ISAAC L. McCOY.

SAMEDI, 17 du courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent. Le terrain est désigné sans le No. 2, dans un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé chez Théodore Seghers, notaire; il est situé rue de la Nouvelle-Levée, entre les rues Girod et Suzette, et mesure 33 pieds 4 pouces de face, sur 130 pieds de profondeur, mesure française. Les améliorations qui s'y trouvent consistent en une maison neuve à deux étages, dont le rez-de-chaussée est transformé en magasin; le haut est un logement divisé en quatre chambres. Il y a aussi deux cuisines et un grand magasin dans le fond; une grande citerne de 1800 gallons ; un puits briqueté, &c. La dite propriété sera vendue sujette à un bail qui expire le 1er décembre prochain, à raison de $600 par an payables par mois.

Conditions—1-2 comptant; $2000 le 27 décembre 1832, et le reste à deux ans de la date de la vente, moyennant billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
13 déc

AVIS.—Le bateau de remorque SHARK, a ramassé dans les marais, à l'est de la passe du S. O., 65 pains de cire blanche, dont 57 portant la marque : "W. Jackson, N. York," et 8, celle de "Bath."

Les personnes qui ont des droits à ces objets, sont invitées à s'adresser aux soussignés d'ici à dix jours; car s'ils ne sont pas réclamés durant ce laps, ils seront vendus pour compte de qui il appartiendra.
10 déc FOSTER & HUTTON.

PUERCO.—Se venden, en la calle de [illegible] No. 65, calle de Camp, 200 barriles [illegible] rificado ; y 400 idem, Prime, de varias calidades, que no han sido verificados.
dec 9 YORKE, MACALESTER Y Cia.